



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suicide

Question écrite n° 77022

Texte de la question

M. Georges Ginesta appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le taux élevé de suicides chez les jeunes. En France, le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes de quinze à vingt-quatre ans et la première pour ceux de la tranche vingt-cinq, trente-quatre ans. Parmi les 12 000 suicides et les 160 000 tentatives de suicide recensés chaque année, 40 à 60 % d'entre eux seraient le fait de personnes homosexuelles ou ayant des difficultés à se situer quant à leur orientation sexuelle. Un rapport parlementaire de septembre 2003 mettait particulièrement bien en évidence cet état de fait et la difficulté de ces jeunes à vivre face à l'incompréhension de leurs proches ou à l'hostilité de leurs contemporains. Ce même rapport mettait en évidence la nécessité d'une politique de prévention ciblée sur ces personnes fragilisées. C'est pourquoi il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son analyse de la situation et de lui indiquer les mesures déjà prises ou à prendre afin de renforcer la prévention du suicide chez les jeunes, et en particulier chez les jeunes homosexuels.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77022

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10131